

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2776

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 prolongé jusque fin 2023 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2776**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 prolongé jusque fin 2023 - Pôle de développement local et participation aux actions internationales - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Institut Bioforce pour l'année 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'association Institut Bioforce est une structure d'agglomération qui œuvre pour le développement social des territoires et qui est installé, depuis 1986, sur le plateau des Minguettes, au cœur d'un quartier de la politique de la ville (QPV) à Vénissieux, marquant ainsi sa volonté de faire le lien entre solidarité internationale et solidarité locale. Longtemps, la solidarité internationale a paru relever de compétences spécifiques mises en œuvre, notamment, par de grandes organisations non gouvernementales. Pourtant, très vite dans son histoire, l'institut Bioforce a développé la vision d'une solidarité qui ne commence pas ailleurs, ni demain, mais qui s'exerce également aujourd'hui et ici et se met en œuvre autour de 2 axes, d'une part, le pôle de développement local sur les QPV et, d'autre part, les actions internationales.

II - Objectifs**1° - Le pôle de développement local sur les QPV**

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2023), la Métropole souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Cette action de l'association Institut Bioforce se met en œuvre par la mobilisation de ses élèves qui, en appui aux acteurs de terrain, doivent mettre en place durant leur formation des projets concrets sur le territoire métropolitain et, plus spécifiquement, situés dans les territoires de la politique de la ville et quartiers de veille active (QPV, QVA). Tous projets confondus, l'investissement des apprenants Bioforce se chiffre à près de 10 000 heures de travail bénévole par an au bénéfice des acteurs de la Métropole.

Le pôle de développement local de l'association Institut Bioforce se développe autour des 2 objectifs suivants :

- renforcer les capacités des structures locales et le pouvoir d'agir des habitants,
- promouvoir les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de vivre ensemble, notamment, auprès des jeunes.

En 2022, l'activité du pôle de développement local s'est poursuivie. 43 projets ont pu être accompagnés sur les 45 prévus par 136 élèves de l'association Institut Bioforce, et ce, sur 12 communes en politique de la ville. Ainsi, près de 4 500 bénéficiaires ont pu être mobilisés dans ces projets.

Pour 2023, l'objectif est de mobiliser de nouveau plus d'une centaine d'élèves de l'association Institut Bioforce dans une quarantaine de projets d'appui au sein d'une dizaine de communes en politique de la ville autour de différentes thématiques (cadre de vie, accès au droit, précarité, réussite éducative, citoyenneté, insertion, transition écologique, etc.).

2° - Actions internationales

Face aux crises récurrentes et aux situations de plus en plus complexes en Afrique de l'ouest et centrale, en Ukraine, où les populations civiles sont frappées de plein fouet, la communauté humanitaire doit faire face à des enjeux inédits en termes d'adaptation et de capacités d'intervention. Le nombre estimé de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire dans le monde se situe à plus de 300 millions dont 30 millions dans la zone sahélienne. La situation des personnes durablement déplacées, en raison du contexte d'insécurité, est aggravée par les impacts du changement climatique et l'insécurité alimentaire qui engendre une malnutrition chroniquement élevée.

Les acteurs humanitaires, qui sont confrontés à l'augmentation exponentielle de la diversité de ces besoins vitaux, sont, eux-mêmes, particulièrement impactés : en 2021, plus de 460 travailleurs humanitaires ont été victimes d'attaques dans lesquelles 140 ont trouvé la mort (chiffre le plus élevé depuis 2013).

Dans ce contexte, former et recruter des professionnels compétents dans le domaine humanitaire, rapidement opérationnels et capables de répondre aux besoins des populations représente donc un défi quotidien. La professionnalisation et le renforcement des compétences locales individuelles et organisationnelles, sont les conditions indispensables à l'amélioration de la qualité et de la pérennité des interventions. Afin de répondre à ces enjeux prioritaires de localisation de l'aide, l'association Institut Bioforce développe, dès 2017, une stratégie opérationnelle visant à rapprocher sa capacité de formation au plus près des besoins et des enjeux et de rendre accessible son offre de formation francophone en Afrique de l'ouest et centrale. Le centre de formation Bioforce Afrique (CFBA) est basé à Dakar (Sénégal) où sont situés les centres opérationnels régionaux de la plupart des organisations humanitaires. Le CFBA est au plus près des mécanismes décisionnels de l'intervention humanitaire dans la sous-région et a trouvé sa place au sein de l'écosystème (*clusters* et groupes de travail thématiques). Cette proximité avec les partenaires africains et internationaux permet de nourrir la réflexion globale de Bioforce sur sa propre évolution.

L'association Institut Bioforce, créé à Vénissieux en 1983, est fort de son double ancrage géographique et de son expérience de 40 ans au service des humanitaires pour faire face aux soubresauts du monde. L'association Institut Bioforce s'adapte, à marche forcée, pour répondre aux besoins d'un secteur professionnel de la solidarité internationale et de l'humanitaire en profondes mutations, liés aux questions géopolitiques et de sécurité, au changement climatique et à la croissance démographique. Depuis l'année 2022, 6^{ème} année d'activité, le CFBA de Dakar a formé plus de 1 200 étudiants par an. Ces résultats s'expliquent par l'évolution de l'offre de formation qui ne cesse de s'adapter aux besoins des acteurs locaux, en particulier avec les constats tirés de la période Covid, par exemple avec des formations délivrées en présence et à distance, des formations sur mesure.

Les objectifs poursuivis en 2023 sont :

- accentuer la professionnalisation et l'employabilité des étudiants formés à Dakar,
- diversifier l'offre en lien avec les besoins humanitaires de la région, mettre en place des formations accélérées,
- élargir et spécifier l'offre pour accompagner le renforcement de capacités des professionnels et des organisations internationales engagées sur la zone sur le secteur de la protection de l'enfance en situation d'urgence,
- mettre en place des parcours initiaux pour accompagner des profils moins expérimentés,
- créer un vivier de personnes qualifiées pouvant évoluer dans les domaines de l'aide humanitaire,
- développer des programmes de formation continue délocalisés au plus près des besoins (Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire et Guinée Conakry).

III - Plan de financement

Le budget total prévisionnel 2023 de l'action pôle de développement local de l'association Institut Bioforce est de 149 748 €, réparti comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achat et services extérieurs	10 499	État - Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	10 000
charges de personnel	139 249	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	19 000
		Métropole	60 000
		Communes	13 000
		autres produits de gestion	47 748
Total	149 748	Total	149 748

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 au profit de l'association Institut Bioforce pour l'action pôle de développement local d'un montant de 60 000 €, montant identique à 2022.

Le budget total prévisionnel 2023 consacré aux actions internationales de l'association Institut Bioforce est de 1 556 680 € réparti comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	127 763	ventes de produits finis	1 055 280
services extérieurs	698 843	subventions d'exploitation, dont :	-
charges de personnel	543 357		<i>Métropole</i>
charges indirectes affectées à l'action	186 717	<i>Région AuRA</i>	150 000
		<i>développement coopératif international Monaco</i>	130 000
		<i>aides privées, fondations</i>	100 000
		autres produits de gestion courante	24 000
Total	1 556 680	Total	1 556 680

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 au profit de l'association Institut Bioforce pour l'action pôle de développement local d'un montant de 97 400 €, montant identique à la subvention attribuée en 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 157 400 € au profit de l'association Institut Bioforce pour l'année 2023, réparties comme suit :

- 60 000 € au titre du pôle de développement local dans le cadre de la politique de la ville,
- 97 400 € au titre d'actions internationales,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Institut Bioforce définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 157 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920 pour un montant de 97 400 € et n° 0P17O5473 pour un montant de 60 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-311772-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
